1. **Quels sont les défis et les enjeux majeurs actuels relatifs à la discrimination raciale dans votre pays/région, et comment les abordez-vous ?**

En République Démocratique Populaire Lao (RDPL), la discrimination raciale est indissociable du manque de liberté et en particulier de la répression qui s’exerce à l’encontre de la communauté chrétienne dont beaucoup de membres sont issus des minorités ethniques, Hmong, Khmu, Mien, Oïes, entre autres, ce qui représente une double discrimination.

La RDP Lao, Etat à Parti unique où toute opposition est sévèrement réprimée, les violations religieuses demeurent systématiques, en cours et flagrantes, notamment dans les milieux ruraux.

Bien que le gouvernement de la RDPL déclare qu’il ne mène pas une politique répressive contre la liberté religieuse, les autorités locales arrêtent et emprisonnent les chrétiens, les accusant de créer des divisions sociales, d’engager des actes contre l’Etat, de tenir des services religieux sans autorisation, d’être en possession de documents religieux.

Les pratiques religieuses sont extrêmement encadrées au Laos, en vertu du "décret no 92" de juillet 2002 sur le contrôle et la protection des activités religieuses dans la RDPL", qui réglemente, dans le moindre détail, le "contrôle" du Parti unique sur les organisations religieuses, allant de la construction des bâtiments, la formation des cadres, les relations avec les organisations étrangères, les dons reçus de l’étranger jusqu’à l’impression de livres ou de documents religieux.

Ce décret renforce la surveillance officielle sur les activités et la vie quotidienne des congrégations religieuses au Laos. Si la section 1 de l'article 4 stipule que "Les citoyens Lao, les résidents étrangers, les apatrides et les étrangers de passage ont, en RDP Lao, le droit d'exercer une activité religieuse ou de prendre part aux célébrations religieuses dans les églises ou temples de leur propre religion qui y sont établis", la section 1 de l'article 2 rappelle aussitôt que "l’unique but des activités d’une religion en République Démocratique Populaire Lao ne peut être que d’appuyer et servir le développement du pays".

Les Chrétiens qui n’appartiennent pas aux Eglises reconnues par l’Etat, sont trop souvent menacés, harcelés, arrêtés, emprisonnés, forcés de renoncer à leur foi ou chassés de leur village. Ceux qui sont libérés après avoir signé un acte de renonciation à leur foi, continuent d'être surveillés par les autorités locales et ne sont pas libres de leurs activités et mouvements, phénomènes notés dans les villages reculés, loin des villes. Dans les villes, les fonctionnaires qui sont chrétiens cachent leur foi afin de pouvoir avancer dans leur carrière.

Fin juillet 2016, des chrétiens ont été arrêtés et emprisonnés à Phonehong, province de Vientiane, pour avoir été en possession de la Bible et de documents religieux et prêché le christianisme.

1. **Quelle a été, jusqu’à présent, votre expérience en tant que membre de la société civile dans votre collaboration avec le Comité?**

Les 21 et 22 février 2005, à Genève, le Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CERD) a examiné le rapport de la République Démocratique Populaire Lao (RDPL).  Le Mouvement Lao pour les Droits de l’Homme (MLDH) a préparé, pour cette occasion, un contre-rapport co-signé par la Fédération Internationale des Droits de l’Homme (FIDH), envoyé aux experts du CERD avant l'examen officiel du rapport de la RDPL. Le MLDH a pu par ailleurs s’exprimer devant les experts du Comité de la CERD aux Nations Unies à Genève avant la présentation de la RPDL sur la situation au Laos.

En 2012, lors de son dernier examen, le MLDH a présenté un rapport alternatif au CERD, détaillant les différences entre la rhétorique de l’Etat sur l’égalité ethnique et les réalités dans le pays, caractérisées par de nombreuses pratiques discriminatoires qui portent gravement atteinte aux droits des minorités ethniques, à l’égalité et à la liberté d’expression, de réunion, d’association et de religion. Le MLDH a partagé les conclusions du rapport CERD qui avait notamment souligné les importantes « violations de la liberté de culte », essentiellement en ce qui concernait les religions « encore soumises à une étroite surveillance ».

1. **Comment le Comité peut-il améliorer et renforcer sa collaboration avec la société civile ainsi que son action pour combattre la discrimination raciale dans le but d’augmenter son impact sur le terrain ?**

Le MLDH est engagé depuis plus de 20 ans dans la défense des droits de l’Homme au Laos et dénonce les violations faites au peuple laotien par les autorités lao.

Nous sommes ouverts à tout partenariat, toute action conjointe avec le CERD qui pourrait faire avancer la question des droits fondamentaux au Laos car la discrimination raciale et la répression que subit au quotidien le peuple laotien sont en fait les conséquences du manque de libertés au Laos.

La question est de trouver comment les points ci-dessous peuvent émerger des actions de la part du gouvernement laotien, notamment :

* Arrêter de la répression contre les minorités religieuses, dont sont souvent victimes les membres des minorités ethniques,
* Libérer les personnes emprisonnées en raison de leur origine ethnique ou de leur croyance
* Punir les responsables des arrestations arbitraires
* Revoir le décret 92 qui crée les conditions justifiant la répression vis-à-vis de la communauté chrétienne
* L'accès de la RDPL aux observateurs et experts internationaux, en vue de juger sur place de la situation des minorités ethniques et religieuses et de pouvoir mieux évaluer leurs besoins. la RDPL devrait en particulier adresser une invitation permanente aux procédures thématiques spéciales de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies, et autoriser les visites des ONG internationales de protection des droits de l’Homme
* Respecter pleinement la liberté de la presse et veiller à ce que les médias puissent discuter librement de la politique gouvernementale, enquêter et faire des rapport sur les répressions contre les minorités et les violations des droits de l'homme dans le pays,
* Mettre en place une commission nationale des droits de l'homme indépendante, en stricte conformité avec les Principes de Paris, dotée d'un solide mandat de surveillance, d'enquête, de plaintes, de rapports publics sur les violations et de recommandations au gouvernement.